

HONORAIRES D'AGENCE – TARIFS AU 01/09/2021

TRANSACTION SUR IMMEUBLE : (honoraires charge vendeur)

➤ Bien < 50 000 € :					5 000 €	TTC	
➤ Entre 50 000 € et 100 000 € :	Entre	5,0%	et	10,0%		TTC	
➤ Entre 100 001 € et 150 000 € :	Entre	4,5%	et	9,0%		TTC	
➤ Entre 150 001 € et 200 000 € :	Entre	4,0%	et	9,0%		TTC	
➤ Entre 200 001 € et 250 000 € :	Entre	3,5%	et	8,0%		TTC	
➤ Entre 250 001 € et 300 000 € :	Entre	3,5%	et	8,0%		TTC	
➤ Entre 300 001 € et 400 000 € :	Entre	3,0%	et	8,0%		TTC	
➤ Bien > 400 001 € :	Entre	3,0%	et	7,0%		TTC	
➤ Forfait parking :						4.500 €	TTC

VENTE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL :

(honoraires charge vendeur)

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50.000€ : forfait de 5.000€ TTC
- Cession supérieure à 50.001€ : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION à usage d'habitation

- Honoraires à la charge du bailleur : 11 € TTC/m²*
 - Honoraires à la charge du locataire : 11 € TTC/ m²*
- *(8€ TTC/m² correspondant à la commercialisation, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€ TTC/m² pour l'état des lieux)

LOCATION à usage commercial

- Location d'un local commercial : honoraires charge preneur : 10% TTC du loyer triennal hors charges
- Les Honoraires comprennent la publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location, la constitution du dossier du preneur

TVA en vigueur au 01/09/2021 : 20%